

Conseil (suite). Adoption du FPIC 2017

Voici la suite du compte rendu du conseil municipal, réuni jeudi.

Éligible au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), la commune a touché 36.581 € en 2016. Cette année, Dinan Communauté est devenue Dinan Agglo avec le passage de 28 à 65 communes. Après la lecture de la proposition du conseil communautaire, les conseillers ont voté pour le FPIC 2017 : l'affectation de l'intégralité du FPIC à Dinan Agglo-

mération et le principe du reversement aux communes d'une allocation de compensation égale au montant de droit commun du FPIC 2016. En 2017, la commune touchera 28.360 €.

Personnel. Avant la suppression des contrats aidés, Ludivine Lorent a été engagée en CAE pour la garderie, nettoyage des salles et transfert des enfants durant les TAP. Pour les activités périscolaires, Anthony Guérin assurera l'activité sportive, Marie Le

Gargasson, les activités artistiques et Anne Douena le théâtre. Le contrat de Romain Thomas, remplaçant le responsable des espaces verts de la commune, en longue maladie, a été prolongé de trois mois.

Solidarité. Face aux ravages occasionnés par l'ouragan Irma, la commune enverra une subvention à la Fondation de France pour aider la population des Antilles. Elle s'élèvera à 1.426 €, soit 1 € par habitant au 1^{er} janvier 2017.